

## Les outils de l'administrateur

- Il y a autant d'outils qu'il y a d'administrateurs...et d'artistes !
- A construire ensemble, car la relation de confiance reposera sur l'appropriation de ces outils par tous.
- un bon administrateur ne sait pas tout, mais il sait où chercher
- attention à la solitude de l'administrateur : le travail en réseau est fondamental. Se trouver des parrains. Se former régulièrement. Presse spécialisée. Réunions d'équipe.
- Devoir de transparence / Argent public

### Outils informatiques, comptables, budgétaires

- Ciel Compta / Damoclès, outils prévu/réalisé
- Importance de la compta analytique, à paramétrer également dans le logiciel de paie.
- De la compta à la gestion : se construire des outils pour aimer analyser et gagner en sérénité et en efficacité
  
- toujours dater son budget en pied de page
- ne pas oublier le report à nouveau !
- garder trace des pistes de décisions budgétaires
- attention aux versions différentes selon les tutelles
- Outils de partage avec le directeur/l'artiste : bien mesurer le rapport risque/sécurité. Prévoir des niches de sécu, mais savoir prendre des risques pour développer le projet.
  
- un budget doit raconter le projet, on doit pouvoir y comprendre la vie de la structure, du projet de production, le temps de travail prévu, les échelles de rémunération...
- Construction budgétaire : partir de l'utopie et revenir à la réalité.
- Faire apparaître le coût réel des choses (cf devis SDP)
- Travailler sur un budget consolidé
- Spécificités des Budgets de Production
- Valorisation des apports Compagnie
- Devoir d'alerte du Président ou du CA par l'Administrateur en cas d'absence de dialogue avec l'artiste.

## Les différents types de contrats (engagement, aidés, cession, coproduction, coréalisation...)

- Liberté contractuelle : comme les budgets, un contrat doit exprimer la nature de la relation. On perçoit beaucoup de choses à travers un contrat.
- Dédramatiser le contrat : il est sain d'aborder tous les sujets AVANT de contractualiser (cf SEP Tam Tam Centre)
- Référence absolue : Code du Travail et CCNEAC
- si on sort du cadre légal, il faut absolument savoir ce qu'on fait
- il faut de la souplesse employeur/salarié, mais dans les 2 sens. Attention à ne pas risquer de fragiliser juridiquement la structure pour arranger un salarié.

### Contrats de travail :

- les mesures incitatives à la création d'emploi : emplois d'avenir, taxe sur les salaires, CICE
- La règle du CDI, les règles en matière de temps partiel, de CDD.
- Les interventions d'action culturelle

### Contrats de cession...

Attention aux contrats déséquilibrés. Les éléments contractuels indiquent assez bien les dispositions du partenaire. Certains « indices » peuvent faire plaisir lors d'une 1<sup>ère</sup> lecture.

Responsabilité des organisateurs : prise de risque juridique très forte.  
Dossier d'attestations pour les contrats supérieurs à 5000€HT.

Cession

Coréalisation

Coproduction / SEP

Résidence / Aide à la résidence

Mise à disposition

## Les spécificités de l'intermittence

Le contrat de travail doit traduire la réalité de l'engagement.

Protection du salarié et de l'employeur : mesurer les risques d'accidents du travail

- Contrats de date à date (cachets groupés)
- La mensualisation